Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 11891 - 1998 B 01449 - 354 034 191 - AB-SAFETY

TRIBUNAL DE [illegible]
17 JUIL. 2024
11391

AB-SAFETY

Société à responsabilité limitée au capital de 39.000 euros

Siège social : 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone

354 034 191 R.C.S. PONTOISE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur DAVID FLIDERBAUM
Gérant



AB-SAFETY

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 608,20	1 608 20				
Terrains	91 508,02	17 830,41	73 677,61	9 40	57 675,88	7 86
Installations techniques, matériel & outillage industriels	37 693 25	27 075 35	10 617,90	1 35	13 803,83	1 88
Autres immobilisations corporelles	145 031,76	77 372,55	67 659,21	8 63	67 673,35	9 22
Autres immobilisations financières	9 246 50		9 246,50	1 18	9 246,50	1 26
TOTAL (I)	***285 087,73***	***123 886,51***	***161 201,22***	20 57	***148 399,56***	20,22
Actif circulant						
Marchandises	78 324,00		78 324,00	9 99	169 343 00	23 07
Clients et comptes rattachés	217 040,80		217 040,80	27 69	102 505 56	13 97
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 447,08		1 447,08	0 18		
. Personnel					700,00	0 10
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 177,75		15 177,75	1 94	46 071 63	6 28
Autres	51 712,34		51 712,34	6 60	40 970,44	5,58
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	12 76		
Disponibilités	148 634,01		148 634,01	18 96	221 523,97	30 18
Charges constatées d'avance	10 232,04		10 232,04	1 31	4 443 24	0 61
TOTAL (II)	***622 568,02***		***622 568,02***	79 43	***585 557,84***	79 78
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***907 655,75***	***123 886,51***	***783 769,24***	100 00	***733 957,40***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé 39 000,00)	**39 000,00**	4.98	**39 000,00**	5.31
Réserve légale	3 900,00	0.50	3 900,00	0.53
Report à nouveau	190 660 06	24.33	145 515 21	19.83
Résultat de l'exercice	***137 346,98***	17.52	***45 144,85***	6.15
TOTAL(I)	***370 907,04***	47.32	***233 560,06***	31.82
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts	131 798,39	16.82	179 625,12	24.47
Emprunts et dettes financières diverses				
Associés	72 578,61	9.26	31 642,30	4.31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 953,06	13.14	159 418,12	21.72
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	31 394,49	4.01	26 821,14	3.65
Organismes sociaux	19 719,06	2.52	33 694 09	4.59
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 919,57	5.99	17 617,94	2.40
Autres impôts, taxes et assimilés	2 666,38	0.34	2 337 79	0.32
Autres dettes	4 832,64	0.62	49 240 84	6.71
TOTAL(IV)	***412 862,20***	52.68	***500 397,34***	68.18
TOTAL PASSIF (I à V)	***783 769,24***	100.00	***733 957,40***	100.00

AB-SAFETY
Société à responsabilité limitée au capital de 39.000 euros
Siège social : 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone

354 034 191 R.C.S. PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

le vingt-neuf décembre, à dix heures,

au 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone,

Les associés de la société AB-SAFETY, société à responsabilité limitée au capital de 39.000 euros, dont le siège social est situé 18 rue Des Oziers, Zi Du Vert Galant, 95310 Saint-Ouen-L'aumone, identifiée sous le numéro 354 034 191 R.C.S. PONTOISE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents ou représentés :

- La société SOF-INVEST,
 Titulaire de 990 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur David FLIDERBAUM,
 Titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Associés de la Société et représentant en tant que tel 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales émises par la Société.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David FLIDERBAUM en sa qualité d'Associé Gérant.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de l'avis de convocation adressé aux Associés et les accusés de réception y afférents ;
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- Le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;

- Le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
- Le texte des résolutions proposées par la Gérance ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées de l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 - Quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts,
- Rémunération des dirigeants,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président de séance donne ensuite lecture du rapport.

Le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 - Quitus à la Gérance)

L'Assemblée, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 30 juin 2023, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 137.347 euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la Gérance au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023)

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 137.347 euros de la manière suivante :

- En totalité au poste « Report à nouveau »,
 La somme de 137.347 euros,
 Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 328.007 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION
(Rémunération des dirigeants)

L'Assemblée, confirme l'absence de rémunération du Gérant, Monsieur DAVID FLIDERBAUM.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

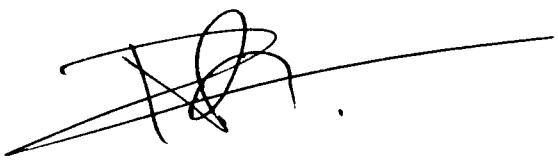
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le Président de séance, lequel, après lecture, a été signé par le Président de séance et tous les Associés présents ou représentés.

SOF-INVEST
Associée



Monsieur DAVID FLIDERBAUM
Président de séance

